

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020032	Date d'inspection Le 18 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants pendant la visite.
- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des incidents mineurs des enfants sont complets.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin aussi l'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Observations :
Nourrissons : jeux extérieurs, lavage des mains et le diner.
2 ans : jeux extérieurs, jeux libres, les enfants s'amuse à faire des dessins et le diner.
3 ans : jeux extérieurs, jeux libres et le diner.
- Discussions avec la directrice et l'éducatrice concernant la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 juillet 2022

Date

original signé par
Josée Driscoll

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 juillet 2022

Date